



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E126723

VALABLE JUSQU'AU 23/01/2024

ÉDITÉ LE 24/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2001

Forme juridique : EI

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : 434 159 828 00012

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 24439-92SD 0

Assurance Responsabilité Travaux :

WAKAM AIBG00005941

Assurance Responsabilité Civile :

WAKAM AIBG00005941

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : PICHENOT MARTIAL

44 RUE DES FRÈRES DOUMER
02320 ANIZY LE CHATEAU

Téléphone : 03 23 80 21 07

Portable : 06 08 81 88 66

Fax :

Site Internet : www.martial-pichenot.com

E-mail : martial.pichenot@free.fr

Responsabilité légale :

PICHENOT MARTIAL CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101 PROB	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	24/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	24/01/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	24/01/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	12/04/2023
o Isolation des combles perdus	12/04/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN
34 AVENUE D'ALLEMAGNE
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.